

TRAIT-D'UNION – DECEMBRE 2009

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Éditorial de Benoit SIMONNIN, Maire

Un petit Trait-d'Union de fin d'année afin de vous donner quelques dernières informations avant les fêtes de Noël et du Nouvel an.

Le principal sujet que nous aborderons sera le « Plan Hiver » que la commission « Voirie » de la Commune a mis en place. Bien sûr, nous avons essayé de tirer les enseignements de l'hiver 2008-2009. Il ne faudra pas pour autant s'attendre à ce que, dans les mêmes circonstances, il n'y ait plus de problèmes de circulation. Nous ne pouvons faire qu'avec les « moyens du bord » tant du point de vue humain que matériel. Je vous renvoie en pages 2 et 3 de ce Trait-d'Union pour davantage de précisions.

Je tenais ensuite à remercier ceux d'entre vous qui ont répondu au questionnaire sur votre Trait-d'Union. Claudine BOCQUEL, adjointe en charge de la Communication, commentera les résultats de cette enquête dans un prochain numéro. Cependant, il m'appartient de vous remercier car une très grande majorité d'entre vous a été très positive dans ses commentaires. Vous appréciez votre Trait-d'Union, nous le concevrons avec d'autant plus de plaisir. Nous saurons aussi tenir compte des suggestions, remarques, voire critiques que certains nous ont formulées. Merci encore à toutes et à tous ! Que ceux qui voudraient s'exprimer et qui n'ont pas encore pris le temps de le faire nous fassent parvenir leur questionnaire.

Pour conclure, deux dates à noter :

- **Pour tous : La Municipalité vous présentera ses vœux à la Maison des Associations le samedi 16 janvier à 18h00.**

- **Pour nos « Aînés » : les conseillers municipaux distribueront les colis de Noël entre le 15 décembre et Noël.**

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Trait-d'Union et de **bonnes fêtes de fin d'année.**



UNE NOUVELLE HAIE BIENTOT !



Elle se situera au nord-est de Villeneuve, sur une longueur de 400 mètres. Composée d'essences variées comme le charme, le noisetier, l'érable, la bourdaine ou le pyracantha, elle constituera un corridor vert, agrémentant le paysage.

Mais l'objectif est aussi qu'elle forme une mini « réserve naturelle » qui servira d'abri pour le petit gibier, les oiseaux et toutes sortes d'insectes.

Cette haie sera le fruit d'un travail commun entre la Fédération de chasse, la Société de chasse, Marc Chaurin, exploitant agricole et la Municipalité. Nous souhaitons vous faire partager ce moment lors de la plantation qui aura lieu le **12 décembre**. Si vous souhaitez y participer, **rendez-vous en Mairie à 9h00**.

La commission Environnement, Agriculture et Développement Durable



Bulletin n° 60

Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Éditorial.....	1
Plantation haie.....	1
Plan Hiver.....	2
Annonces diverses.....	4



PLAN HIVER

Suite aux intempéries de l'hiver 2009, la commission Voirie a travaillé sur un « Plan Hiver » qui, à défaut de résoudre tous les problèmes dans de telles circonstances, permettra de mieux organiser le travail et de définir les priorités.

Deux objectifs ont guidé son action :

- Faire en sorte que chaque dionysien puisse rejoindre, dans les meilleures conditions possibles, la RD 2152 depuis son domicile.
- Améliorer la sécurité sur certains axes de circulation où de nombreux problèmes sont survenus l'an dernier.

Nous tenons cependant à rappeler que, parmi ces problèmes, la plupart étaient dus autant, si ce n'est plus, au comportement des automobilistes qu'au mauvais état des chaussées.

Notre démarche a consisté à recenser un certain nombre d'axes prioritaires à entretenir, à référencer les routes qui pourraient être coupées car non entretenues, à modifier temporairement des sens de circulation...

- **Routes prioritairement traitées dans le Bourg :**
 - Rue de la Loire
 - Chemin de Pissevin
 - Rue du Lierre (jusqu'à la dernière maison)
- **Routes prioritairement traitées aux Mées :**
 - Rue du Bois (à partir des premières maisons)
 - Rue de la Croix (du croisement avec la rue du Bois jusqu'à la RD 2152)
- **Routes prioritairement traitées à Macé :**
 - Rue Médicis
- **Routes prioritairement traitées à Villeneuve :**
 - Rue du Château d'Eau (du pont SNCF à l'embranchement avec la D 140)
 - Route de Villefolet à Saint-Denis-sur-Loire (de la RD 2152 à Villefolet)
 - Chemin de l'Organdière



Le sens de circulation dans le secteur Villeneuve-Villefolet sera modifié le temps de l'application du « Plan Hiver » (voir plan ci-contre).

Liste des routes fermées à la circulation dans le cadre de ce plan :

ROUTE BARRÉE

- Villefolet – Rue de la Plaine (après la dernière maison)
- Villefolet – Rue des Moissons (après la dernière maison)
- VC n°2 entre le Bourg (après la dernière maison) et les Mées (avant la première maison)

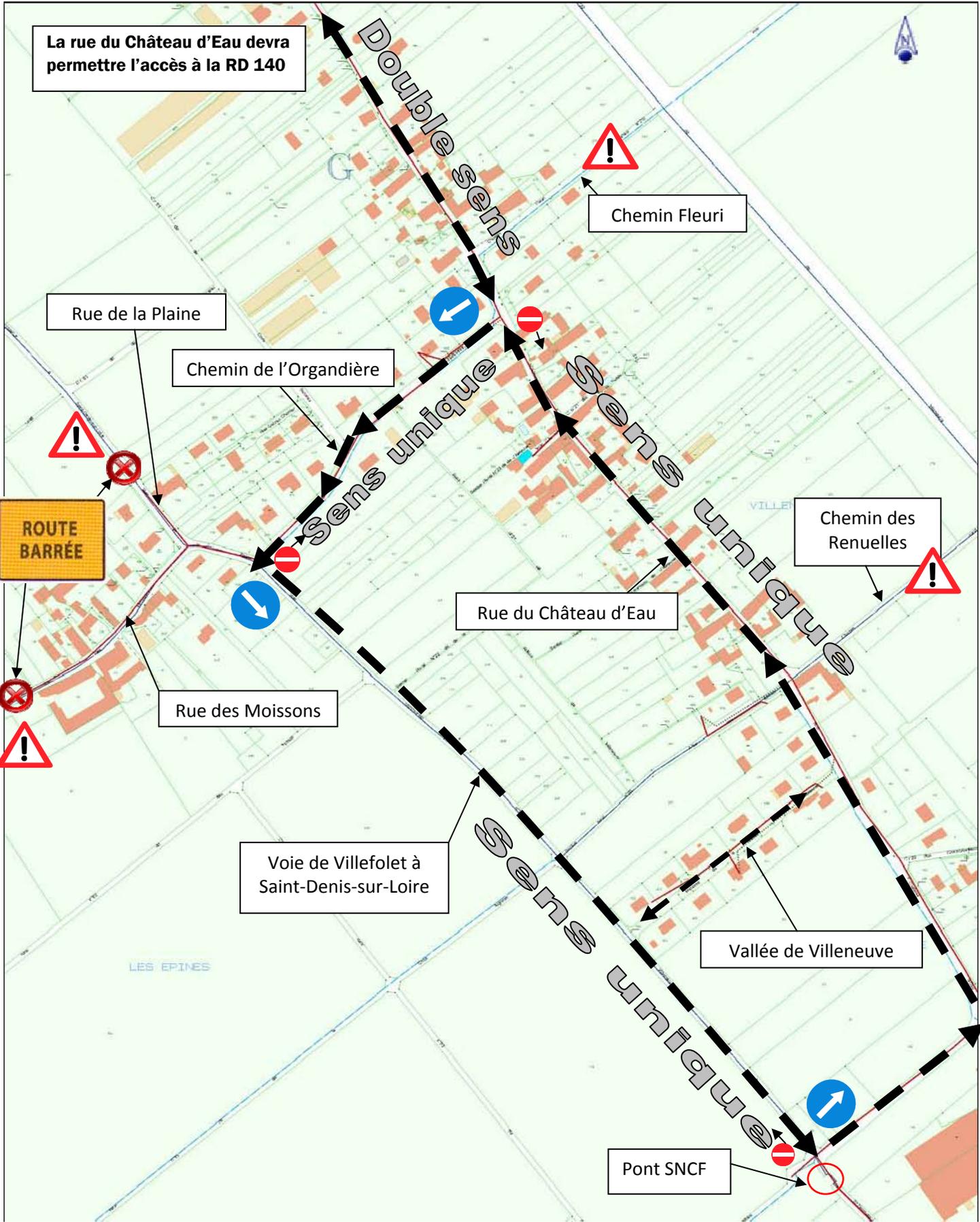
Les routes, voies et chemins qui ne figurent pas sur cette liste ne seront donc pas fermées à la circulation mais ne seront pas prioritairement « dégagées ». Certaines d'entre elles, notamment à cause de leur caractère pentu (rue Muraton, rue de la Borde, par exemple) pourraient s'avérer dangereuses. Il conviendra aux riverains d'être prudents s'ils veulent y accéder en voiture et aux autres automobilistes d'éviter de les emprunter.

Le personnel communal, en cas d'intempéries importantes, sera mis sous astreintes même, éventuellement, durant leurs congés.

C'est au prix de tous ces efforts, **partagés**, que nous pourrons améliorer la situation.

La commission Voirie reste à votre écoute et à votre disposition pour davantage de renseignement. Vous pouvez contacter **Jean-Pierre MOREAU**, responsable de cette commission, ou **Patrick MENON**, adjoint en charge du dossier.

PLAN HIVER - Villeneuve - Villefolet





TRANSPORTS SCOLAIRES vers Blois (collèges et lycées)

Durant le temps des travaux rue Médicis – rue Muraton, les arrêts de car Chemin de Pissevin et Rue Médicis sont transférés sur le parking de l'école maternelle Bernard Lorjou.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES à Saint-Denis-sur-Loire



Depuis le 1^{er} janvier 2008, la collecte des ordures ménagères est effectuée par le service Collecte des Déchets d'Agglopolys, le mercredi entre 5h00 et 12h30.

Les déchets doivent être présentés en bordure de voie publique à partir de 19h00 la veille de la collecte ou avant 5h00 le jour de la collecte.

Si le mercredi est férié, la collecte sera systématiquement avancée au mardi.

Information publiée dans le Trait-d'Union n°48 de décembre 2007

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009 (et tous les 2^{èmes} vendredis de chaque mois)



SOIRÉE JEU TAROT

De 20h00 à MINUIT
Salle du complexe sportif
(chemin de Pissevin)

Jeu libre - Initiation des débutants
Entrée libre
Organisée par le COMITÉ DES FÊTES



SAINT-DENIS-SUR-LOIRE SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2009 CONCOURS DE BELOTE



Organisée par le CLUB DU BEL ÂGE
Début des inscriptions dès 13 H 30

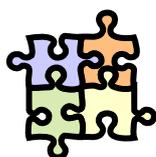
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2009 BOURSE AUX JOUETS De 14 H 30 à 17 H 00 À la MAISON DES ASSOCIATIONS



S'inscrire à l'avance en utilisant le bulletin d'inscription distribué dans les boîtes aux lettres auprès de :



APOLLOS
19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

